

AG AESH-Enseignant du 23 avril 2025

Nous, AESH et professeurs des écoles, syndiqués au SNUDI FO 13 et non syndiqués, sommes réunis le mercredi 23 avril 2025, avec le SNUDI-FO 13, contre les conséquences de la loi Vial sur nos conditions de travail et de rémunération.

Les AESH ont un temps partiel contraint de travail de 62%. Certaines, certains travaillent en plus durant la pause méridienne, 8H par semaine, pour avoir un revenu supplémentaire, en ayant actuellement un contrat signé avec la municipalité, comme à Marseille.

La loi Vial, permet aujourd'hui la prise en charge de l'accompagnement humain pendant la pause méridienne par l'Éducation nationale, et la signature d'avenants à leurs contrats pour les AESH volontaires.

Avec la mise en œuvre de cette loi, les municipalités annoncent ne pas renouveler les « contrats cantine » mais l'Éducation nationale ne donne pas le budget correspondant aux besoins de la prise en charge sur ce temps méridien.

Ceci a des conséquences très concrètes pour les AESH qui pourraient perdre jusqu'à un tiers de leur salaire, pour les élèves qui auraient encore moins d'heures de prises en charge, les enseignants qui auraient moins de temps de présence d'AESH dans les classes, les parents d'élèves qui devraient récupérer leur enfant sur le temps méridien car pas d'aide présente, les agents municipaux qui devraient assurer leur service tout en suppléant les AESH manquantes...

Suite à la bagarre engagée depuis janvier, la plupart des contrats-mairies ont été prolongés jusqu'au 4 juillet 2025.

La DSDEN 13 a finalement demandé une avance sur emploi sur les 2000 ETP (Equivalents Temps Plein), annoncés pour la rentrée 2025.

70 ETP (35H par semaine) seraient dédiés à la mise en œuvre de la loi VIAL au retour des congés de printemps dans le département.

Ceci est à mettre au compte de notre mobilisation, mais le problème reste entier pour la rentrée de septembre 2025 et dans l'immédiat. Au regard des 400 AESH, qui ont un « contrat cantine » actuellement, uniquement sur Marseille, ces 70 ETP seront largement insuffisants pour faire face aux besoins de l'accompagnement sur le temps de pause méridienne.

D'autre part, plusieurs informations nous font craindre une perte massive de ces emplois complémentaires, en particulier « l'évaluation des besoins des élèves » pendant le temps cantine par l'employeur -payeur c'est-à-dire l'Education nationale, la mutualisation des AESH, une nouvelle diminution du recrutement national.

Toutes ces mesures sont le résultat des restrictions budgétaires qui touchent tous les services publics et de la mise en œuvre de la loi Vial, un outil de ces restrictions et de l'aggravation des conditions de travail des personnels et de la prise en charge des élèves en situation de handicap.

Nous ne sommes pas d'accord !

Par notre mobilisation nous avons obtenu des premiers reculs.

Notre pétition a déjà recueilli 613 signatures. Nous proposons d'élargir encore sa diffusion.

Nous estimons qu'une action commune avec l'ensemble des AESH, des enseignants et de leurs organisations syndicales, avec les parents pourrait permettre d'obtenir satisfaction sur **nos** revendications :

1/ *Aucune perte de revenus par le maintien d'un temps supplémentaire d'accompagnement humain lors de la pause méridienne, en dehors des heures notifiées par la MDPH, effectué par des AESH volontaires pour un contrat de 32H dont 8H sur le temps méridien*

2 / *Aucune dégradation des conditions de travail pour les personnels et de scolarité des élèves par un recrutement à la hauteur des besoins*

Nous demandons aux syndicats du premier degré de soutenir nos revendications, notre pétition et de faire des demandes d'audiences intersyndicales à la DSDEN 13 et à la mairie de Marseille, appuyées par des rassemblements avec les AESH, les enseignants, les parents.

Nous proposons au SNUDI FO 13 de porter ce mandat lors de la prochaine réunion intersyndicale.